



Circulaire n°3762
Domaine : Personnel

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux et
aux autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Objet : Recrutement de fonctionnaires communaux : réforme de l'examen d'admissibilité
Guide explicatif et réunions d'information

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La réforme de l'examen d'admissibilité pour le recrutement de fonctionnaires communaux entre en vigueur en février 2020. Dans la mesure où elle entraîne des changements non seulement pour les candidat-e-s intéressé-e-s par un emploi dans le secteur communal, mais aussi pour les communes au niveau de leur procédure de recrutement, le ministère de l'Intérieur a élaboré à l'intention des entités communales un guide explicatif que j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe.

Des réunions d'information s'adressant aux agent-e-s en charge du recrutement au sein des entités communales seront par ailleurs organisées aux dates suivantes:

- Mercredi le **26 février 2020 de 10h à 12h à Diekirch** au Hall polyvalent « Al Seeërei »,
rue de l'Industrie, L-9230 Diekirch
- Jeudi le **27 février 2020 de 10h à 12h à Leudelange** au Centre sociétaire « An der Eech »,
4 Rue Eich, L-3352 Leudelange

Les inscriptions se font par le biais du lien suivant:

<https://etat.emfro.lu/s3/MI-reforme-recrutement-fonctionnaires-communaux>.

Le service examens et formations se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

Tel.: 247-74651

E-mail: examen.formation@mi.etat.lu

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding

Annexe : Recrutement de fonctionnaires communaux : réforme de l'examen d'admissibilité -
Guide explicatif